

Responsabilités relatives au fonctionnement de l'école – sécurité de l'école

cliquez sur les images pour accéder aux liens

CADRE INSTITUTIONNEL	DOCUMENT(S) A COMPLETER	ROLE DU DIRECTEUR/DE LA DIRECTRICE	POINT DE VIGILANCE	CONTACTER LES REFERENTS
<p> LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS</p> <p>BO spécial n°7 du 11/12/14 Référentiel métier des directeurs d'école</p> <p> LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS</p> <p>BO n°44 du 26/11/15 PPMS face aux risques majeurs</p> <p> LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS</p> <p>BO n°15 du 13/04/17 Instruction relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires</p>	<p> EDUSCOL</p> <p>Sécurité des écoles et établissements – guide élaboration PPMS</p> <p> LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS</p> <p>Fiche pratique élaboration PPMS attentat/intrusion</p> <p>Saisir les exercices sur ARENA > Enquêtes et pilotage > Prévention et gestion des risques > ajouter un exercice incendie ou PPMS</p> <p>Compléter le DUER sur ARENA > Enquêtes et pilotage > Prévention et gestion des risques > DUER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablit le PPMS, avec le concours des personnes dont la contribution pourra s'avérer utile, dans le cadre du conseil des maîtres (PPMS risques majeurs + intrusion/attentats). - Communique le PPMS au maire de la commune ou au président de l'EPCI compétent, ainsi qu'à l'IA-DASEN. - Présente le PPMS lors du premier conseil d'école. - Etablit une informations aux familles sur la conduite à tenir si une alerte est donnée. - Organise les exercices de sécurité obligatoires et actualise le registre de sécurité en lien avec la collectivité propriétaire des bâtiments. - Saisit les exercices dès qu'ils sont réalisés. - Signale sans délai au maire de la commune ou au président de l'EPCI compétent ainsi qu'à l'IA-DASEN, les installations ou dégradations des locaux qui pourraient constituer une cause de danger pour les élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le PPMS tous les ans. - Saisir les exercices sur ARENA ET mettre à jour les documents relatifs à la sécurité mis à disposition dans l'école. - Signaler les installations ou dégradations de locaux pouvant présenter un défaut au maire ou président de l'EPCI <u>avec une copie par mail ou courrier.</u> - Signaler les installations ou dégradations de locaux pouvant présenter un défaut à l'IA-DASEN via le DUER sur ARENA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Référents direction d'école : <p>CAPOMASI Michel PEYREGNE Audrey</p> <p></p> <p>directeurs-referents-65@ac-toulouse.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseillers de prévention départemental Logistique, hygiène et sécurité : <p>AUDEVARD Françoise DARRE Stéphane</p> <p></p> <p>05.67.76.57.04 / 05.67.76.57.02</p> <p></p> <p>cprev65@ac-toulouse.fr</p>